

BRÈVES ÉCONOMIQUES

AFRIQUE CENTRALE

Juillet 2024

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE YAOUNDE

Zoom sur **l'inflation au premier trimestre dans les pays de la CEMAC**

Selon le dernier [rapport sur la politique monétaire](#) publié par la BEAC, l'inflation dans la zone CEMAC a poursuivi sa trajectoire descendante entamée au S2 2023, atteignant un taux de 5,1 % au T1 2024 contre 5,6 % au trimestre précédent. Bien que cette tendance reflète des ajustements positifs, l'inflation demeure au-dessus de la cible communautaire de 3 %. Cette dynamique est largement influencée par la diminution continue des prix internationaux des hydrocarbures et des produits alimentaires depuis la deuxième moitié de 2022. Parallèlement, la dévaluation continue du naira a eu un impact favorable sur les coûts des importations pour le Cameroun et le Tchad, contribuant ainsi à modérer l'inflation régionale.

LE CHIFFRE A RETENIR

5,1 %

**Le taux d'inflation dans la CEMAC
au premier trimestre 2024**

Cependant, l'inflation reste sous la pression de plusieurs facteurs internes persistants. Notamment, les réajustements tarifaires des carburants, induits par la réduction des subventions de certains états **d'Afrique centrale, ont eu un effet** haussier direct sur l'inflation. Ces augmentations, observées au Congo (août et octobre 2023), au Cameroun (février 2024) et au Tchad (février 2024), ont non seulement affecté directement les coûts des carburants mais ont aussi entraîné une hausse des prix dans les secteurs du transport et des intrants industriels, avec un impact conséquent sur les coûts alimentaires et des boissons.

En outre, la région a été confrontée à des défis supplémentaires tels que les perturbations climatiques et les problèmes sécuritaires, particulièrement marqués dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun. Ces facteurs ont exacerbé les tensions sur l'approvisionnement des marchés en produits vivriers, dans un contexte où la demande intérieure reste robuste.

L'analyse de l'inflation par catégorie de consommation révèle des évolutions notables. La contribution des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » à l'inflation globale a été significativement réduite, passant de 3,7 points (11,7 %) l'année précédente à 1,8 point (4,5 %). Cette modération reflète une atténuation des pressions sur les prix alimentaires sur un an. En ce qui concerne la fonction « transport », l'impact sur l'inflation est demeuré relativement stable à 1,4 point (14,3 %), comparable à celui observé en décembre 2023, mais supérieur à celui de l'année précédente qui était de 1,1 point (11,3 %).

La dynamique de l'inflation dans la sous-région de la CEMAC montre des contributions variées par pays, reflétant les différences économiques et de consommation au sein de la zone. Le Cameroun, avec 52 % de la consommation totale et un taux d'inflation de 6,6 %, reste le principal contributeur à l'inflation

régionale, bien que sa contribution ait diminué à 57 points contre 65,2 points en décembre 2023. Il est suivi par le Tchad, dont la contribution a augmenté à 20,4 points, contre 14,9 points précédemment. Le Congo, la Guinée Équatoriale, le Gabon et la République Centrafricaine affichent également des contributions respectives de 9,1 points (contre 10,2 points), 4,8 points (contre 4,2 points), 3,6 points (contre 4,0 points) et 0,0 point (contre 1,6 point).

L'inflation sous-jacente dans la CEMAC a continué de se contracter, marquant une baisse pour le quatorzième mois consécutif. En mars 2024, le taux est tombé à 2,9 %, en baisse par rapport à 3,5 % en décembre 2023 et nettement inférieur aux 6,5 % enregistrés un an plus tôt. Cette tendance à la baisse est également observée sur une base annuelle, où l'inflation sous-jacente a diminué de 5,1 % en décembre 2023 à 4,2 % en mars 2024, contre 6,1 % l'année précédente.

Comparativement à ses principaux partenaires économiques, la CEMAC a enregistré des différentiels d'inflation globalement défavorables, à l'exception du Nigeria. En glissement annuel, la région présente un écart d'inflation plus élevé par rapport à l'UEMOA, avec un différentiel de 2,8 points, légèrement inférieur aux 3,2 points de décembre 2023 mais supérieur au 1,0 point de l'année précédente. Face aux États-Unis, à la Chine, et à la Zone euro, les différentiels d'inflation sont respectivement de 3,3 points, 5,8 points, et 3,3 points, indiquant une tendance stable ou légèrement fluctuante par rapport aux périodes précédentes. En comparaison avec la France, l'écart a augmenté significativement à 3,3 points contre 1,6 point en décembre 2023. En contraste, vis-à-vis du Nigeria, la CEMAC montre un différentiel nettement favorable de -27,5 points, marquant une amélioration par rapport à -23,2 points en décembre 2023 et -14,5 points en mars 2023.

* * *

Régional

Baromètre économique de la CEMAC par la Banque mondiale

Le 17 juin 2024, la Banque mondiale a [publié](#) son édition de printemps du baromètre économique de la CEMAC, un rapport qui examine la situation économique récente de la CEMAC, suivi de brèves analyses par pays. Selon le rapport, entre 2022 et 2023, la croissance dans les pays de la CEMAC a ralenti de 3,1 % à 1,7 %, principalement en raison de la baisse de l'activité pétrolière en Guinée équatoriale et des perturbations au Gabon. En revanche, le Tchad, le Congo, le Cameroun et la République centrafricaine ont témoigné d'une croissance plus élevée dans divers secteurs. La baisse des prix mondiaux du pétrole a aggravé la situation budgétaire et les réserves régionales, tandis que les dépenses publiques ont augmenté. Le chômage élevé et l'informalité freinent la réduction de la pauvreté. Pour inverser cette tendance, le rapport recommande des politiques d'inclusion économique ainsi que des investissements dans l'éducation et les compétences. Enfin, le rapport **souligne la nécessité d'améliorer la gouvernance** et réduire le déficit infrastructurel pour soutenir le développement du secteur privé et l'inclusion sociale.

Emission des titres BEAC : les banques en quête de liquidité

Le 23 juillet 2024, la BEAC a lancé une offre de liquidité destinée aux banques, d'un montant de 185 Mds FCFA. Selon les [résultats](#) de l'opération, elle a été souscrite à 267 % par les établissements de crédit. Cependant, la veille de cette opération, une [émission](#) de bons de la BEAC visant à ponctionner 50 Mds FCFA dans les coffres-forts des banques a été déclarée infructueuse, faute de souscription. Ces deux opérations mettent en évidence un besoin accru de liquidité au sein du système bancaire de la CEMAC, après plusieurs mois de politique monétaire restrictive imposée par la banque centrale.

Première exportation d'aluminium en conteneur dans le cadre de la ZLECAF

Le ministre camerounais en charge du commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, a supervisé la première [exportation](#) de 99,4 tonnes de lingots d'aluminium en conteneur dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) le 5 juillet 2024 dernier au port de Douala. Produits par la Société Camerounaise d'Aluminium (Alucam), ces lingots sont destinés à la société algérienne SARL ALFILECT pour la fabrication de câbles électriques. Cette démarche illustre l'engagement du Cameroun à intensifier ses échanges commerciaux avec l'Algérie sous l'égide de la ZLECAF, une initiative destinée à promouvoir le commerce intra-africain. Bien que ce commerce ne constitue actuellement que 17 % du marché total du continent, cette action s'inscrit dans un effort plus large visant à augmenter les interactions économiques entre les pays africains.

Réouverture de la frontière entre le Tchad et la République Centrafricaine

Fermée depuis plus de dix ans, la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine a été [rouverte](#) à la suite de discussions approfondies entre les deux pays, soulignant leur volonté commune de renforcer la coopération économique. La réouverture de la frontière a eu lieu le 24 mai dans la province du moyen Chari. Principalement fermée pour motifs sécuritaire, cette rupture relationnelle entre les deux pays a eu des conséquences notables sur le plan économique, commercial, humanitaire et pour le développement socioéconomique de la région. Les différentes dynamiques de développement **des axes routiers qui entendent relier N'Djamena** aux pôles économiques de ses pays voisins au sud représentent une opportunité majeure pour la reprise des activités commerciales entre le Tchad et la République Centrafricaine.

Cameroun

Le Cameroun émet 550 M USD d'eurobonds sur les marchés internationaux

Deux ans après sa dernière émission d'euro-obligations, le Cameroun a [réalisé](#) le 23 juillet 2024 une nouvelle émission de 550 M USD. Avec cette nouvelle émission, le Cameroun devient le cinquième pays africain à lever des fonds sur les marchés internationaux de la dette cette année, rejoignant ainsi la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Bénin, et le Sénégal. Réalisée à un taux d'intérêt de 10,75 % sur 7 ans, cette opération affiche un taux de rendement élevé, supérieur à celui de ses pairs subsahariens ayant levé des fonds sur le marché euro-obligataire en 2024. Cette émission a eu lieu dans le cadre d'un placement privé, Citigroup Global Markets Ltd ayant été l'unique agent de placement pour l'opération d'emprunt et ayant agi en tant qu'arrangeur aux côtés de Cygnum Capital Middle East. Cette levée de fonds intervient au lendemain de la signature, par le président de la République, d'un décret habilitant le Ministre des finances (minfi) à recourir à des emprunts sur les marchés financiers domestiques et internationaux pour des montants respectifs de 280 Mds FCFA et 336 Mds FCFA destinés au financement des projets de développements inscrits dans la loi de finances 2024 et à l'apurement des restes à payer. Le texte présidentiel ouvre la voie à l'implémentation de l'ordonnance portant la loi de finance rectificative de l'exercice 2024.

Le FMI valide la 6^{ème} revue des programmes FEC-MEDC et la 1^{ère} revue du programme FRD

Le conseil d'administration du FMI a [approuvé](#) le 3 juillet 2024, la première revue au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) et la sixième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC). L'achèvement des examens a permis de nouveaux décaissements : 72,7 M USD au titre de FEC-MEDC et de 45,4 M USD au titre de la FRD. A Le Conseil d'administration a approuvé des

dérogations pour non-respect de deux critères de performance concernant le plancher relatif au solde budgétaire primaire non pétrolier à fin décembre 2023 et le plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs, au motif que cette non-observation était mineure et temporaire. Les services du FMI ont également approuvé une dérogation d'applicabilité pour quatre critères de performance à fin juin 2024, pour lesquels les données n'étaient pas encore disponibles, soulignant que rien n'indiquait un non-respect de ceux-ci.

Le Cameroun augmente son budget 2024 de 8 %

Le 20 juin 2024, le président de la République a [signé](#) une ordonnance révisant le budget de l'État camerounais pour 2024, l'augmentant de 8 % à 7212,5 Mds FCFA. Pour financer cette augmentation, le gouvernement prévoit d'accélérer les emprunts. Le budget révisé propose 488 Mds FCFA supplémentaires en « emprunts et autres financements », représentant 91,5 % de l'augmentation totale du budget. Par conséquent, l'emprunt total devrait atteindre 1 977,4 Mds FCFA. La majeure partie de cette nouvelle dette proviendra de prêteurs internationaux et bilatéraux. Le gouvernement prévoit également de sécuriser 467 Mds FCFA auprès de financiers étrangers privés, une source qu'il n'avait pas initialement exploitée en 2024. En plus des emprunts prévus, le gouvernement s'attend à une légère augmentation des recettes intérieures pour répondre aux 533 Mds FCFA supplémentaires. Les recettes totales devraient augmenter de 45 Mds FCFA à 5 235,1 Mds FCFA. L'ajustement de 45 Mds FCFA des recettes publiques serait en partie rendu possible par de nouvelles dispositions fiscales, notamment : (i) l'augmentation des droits de timbre pour les visas de plus de 6 mois, passant de 150 000 FCFA à 200 000 FCFA, (ii) la délivrance de laissez-passer par les représentations diplomatiques, augmentant de 25 000 FCFA à 200 000 FCFA, et (iii) le droit de timbre sur les cartes d'identité nationales, passant de 1 000 FCFA à 10 000 FCFA. L'ordonnance introduit également des timbres spécifiques pour certains documents, comme les authentications auprès des missions diplomatiques et les certificats de

déménagements. Le gouvernement vise également à stimuler le commerce extérieur, prévoyant 14 Mds FCFA supplémentaires provenant des « taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales », en plus des 515,3 Mds FCFA initialement prévus.

Le nouveau cadre de partenariat de la Banque mondiale prévoit un financement de 2 Mds USD sur 4 ans

Le Groupe Banque mondiale a [annoncé](#) l'adoption d'un nouveau cadre de partenariat avec le Cameroun. Les objectifs de cette nouvelle stratégie financée à hauteur de 2 Mds USD, portent sur une offre d'emploi plus nombreuse et des institutions de prestation de service plus efficaces et plus inclusives. Le cadre de partenariat couvre les exercices 2025-2029 et vise à soutenir la réalisation de la vision 2035 portée par le Cameroun.

L'inflation au Cameroun atteint 5,7 % à fin juin 2024

Selon une [note](#) sur l'évolution des prix à la consommation finale des ménages publiée par l'Institut National de la Statistique (INS), le taux d'inflation national a atteint 5,7 % en juin 2024. En glissement annuel, les prix à la consommation au Cameroun ont augmenté de 4,3 %, principalement en raison d'une hausse de 5,2 % des prix des denrées alimentaires et de 11,2 % des coûts de transport. À l'échelle régionale, les taux d'inflation varient entre 5,1 % et 7,4 %, sauf à Bamenda où il est de 3,6 %. L'inflation est surtout due à des facteurs internes : les prix des produits locaux ont augmenté de 6,1 %, tandis que ceux des produits importés ont crû de 4,5 %.

La dette publique atteint 19,92 Mds EUR à la mi-2024

D'après la [note de conjoncture](#) publiée le 19 juillet par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), la dette publique du Cameroun a atteint 13 070 Mds de FCFA (19,92 Mds EUR) à fin juin 2024, soit environ 43,3 % du PIB. Cela représente une augmentation de 0,8 % par rapport au

trimestre précédent et de 4,9 % sur un an. La majeure partie de cette dette (93,5 %) est celle de l'administration centrale, avec 67,5 % de dette extérieure — détenue majoritairement auprès des partenaires multilatéraux (4 049 Mds FCFA) — et 32,5 % de dette intérieure. Les entreprises publiques et les collectivités territoriales décentralisées représentent les 6,5 % restants. Les engagements conditionnels de l'État, y compris les partenariats public-privé, s'élèvent à 4901 Mds FCFA, soit 16,2 % du PIB.

Le Cameroun classé 20^{ème} producteur mondial de GNL grâce aux activités de PERENCO

L'Union internationale du gaz (IGU) vient d'intégrer le Cameroun dans son [classement](#) 2024 des pays producteurs de gaz naturel liquéfié (GNL). Le pays se positionne à la 20^{ème} place grâce à une production annuelle de 2,4 M tonnes approuvée à fin février 2024, à la faveur de l'augmentation progressive des capacités de l'unité de production flottante installée au large de Kribi (région du Sud). Cette performance, le Cameroun la doit à PERENCO, qui a assuré 75 % des exportations de GNL du pays en 2023, contre 25 % pour la Société nationale des hydrocarbures (SNH).

Signature du contrat de réalisation des études de faisabilité du projet de centrale électrique de Mbakaou

Le [contrat](#) pour la réalisation de l'étude de faisabilité du barrage de Mbakaou a été signé le 17 juillet 2024 entre la société Electricity Development Corporation (EDC) et le consortium d'ingénieurs français (ISL- Nodalis-Faton). Le contrat porte sur la réalisation d'études techniques, environnementales, sociales et financières du projet d'aménagement du barrage de retenue de Mbakaou dans la région de l'Adamaoua. Les résultats de l'étude sont attendus en janvier 2025. La capacité projetée sur cette infrastructure est de 250 – 300 MW. L'objectif étant de renforcer les

capacités d'approvisionnement de la région en énergie électrique et de favoriser l'interconnexion des réseaux interconnectés Nord et Sud.

Mise en œuvre du règlement européen sur la déforestation

À l'approche de l'entrée en vigueur du [règlement](#) européen sur la déforestation (RDUE) le 1er janvier 2025, le Cameroun travaille à s'adapter aux normes imposées par l'Union Européenne pour ses exportations de cacao et de café. **Adopté par le Conseil de l'UE le 31 mai 2023**, ce règlement vise à interdire la commercialisation ou l'exportation vers le marché européen de produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 30 décembre 2020. Une [réunion](#) tenue à Yaoundé le 18 juillet 2024, entre la [délégation de l'Union Européenne](#) au Cameroun et les chefs de départements **interministériels concernés**, a permis d'échanger sur les contours et les implications de la réglementation. **L'enjeu est important pour ce secteur** dont 78 % des exportations de cacao et 68 % des exportations de café sont destinés au marché européen. En raison des cours actuels de vente de ces produits, **l'Europe représente un marché attractif**. Pour être conforme au RDUE, **le Cameroun s'engage à assurer une traçabilité rigoureuse des produits depuis leur origine jusqu'à leur exportation**. Des efforts sont également menés pour garantir une production de cacao et de café sans impact négatif sur les forêts.

Inauguration d'une nouvelle cimenterie dans la ville de Kribi

Le Premier ministre, Joseph Dion Ngute, a **procédé à l'inauguration** de la cimenterie détenue par l'entreprise portugaise Cimpor, le 19 juillet 2024, dans la zone industrialo-portuaire de Kribi. **D'un coût global évalué à 50 Mds Fcfa**, la cimenterie baptisée Cimpor Cameroun, équipée d'une technologie innovante d'argile calcinée, va produire 1,2 M de tonnes (Mt) de ciment par an et générer 300 emplois directs. **La construction de cette nouvelle usine augmentera l'offre de ciment au Cameroun et soutiendra la croissance**

économique. **L'arrivée de Cimpor porte à 6 le nombre de cimenteries au Cameroun**, pour une capacité totale de 8,4 Mt, dépassant la demande nationale estimée à 8 Mt.

Centrafrique

Missions des partenaires techniques et financiers

Du 10 au 17 juillet une [mission du FMI](#) a séjourné à Bangui pour examiner les récents développements macroéconomiques, évaluer les réformes structurelles et discuter des principales allocations budgétaires de la loi de finances révisée de 2024. Le FMI a souligné les progrès positifs dans la mobilisation des recettes intérieures, atteignant 80 Mds FCFA au premier semestre de l'année, et les améliorations continues des perspectives de financement budgétaire grâce aux discussions avec les partenaires techniques et financiers. Malgré ces avancées, des défis tels que la campagne d'approvisionnement en carburant en attente et les risques budgétaires demeurent significatifs, risquant de ralentir l'activité économique et de retarder la stabilisation. En parallèle, du 10 au 12 juillet, la capitale Bangui accueillait également **une mission d'instruction de la France dans le cadre des concertations pour le décaissement d'un appui budgétaire globale en faveur du pays**.

Digitalisation : Une feuille de route pour booster le secteur

Le gouvernement a [organisé](#) du 24 au 25 juin 2024, un séminaire sur la digitalisation avec comme thème : « Cap sur la transformation digitale des finances publiques : vision et feuille de route ». Au terme des assises, plusieurs recommandations ont été formulées, donnant naissance à une feuille de route qui prendra en compte plusieurs chantiers: i) la création et **l'opérationnalisation d'une Cellule de suivi des réformes digitales (CSRED)**, ii) **l'élaboration du Schéma directeur informatique** du ministère des Finances et du Budget, iii) le renforcement des ressources matérielles, iv) le système intégré de gestion des finances publiques, v) le système intégré de gestion des ressources humaines, vi) la

coordination des réformes digitales avec la participation des bailleurs.

Congo

Le conseil d'administration du FMI approuve la cinquième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de Crédit

Le conseil d'administration du FMI a [achevé](#) le 10 juillet 2024 les consultations au titre de l'article IV pour l'année 2024 et de la cinquième revue de l'accord de la facilité élargie de crédit conclu le 21 janvier 2022 en faveur du Congo. Ceci a permis un décaissement de 32,4 millions de DTS (environ 43 M USD). Le FMI souligne que la **reprise économique s'est poursuivie malgré les défis posés par les pressions inflationnistes et un environnement mondial incertain**. Les performances au titre du programme ont été globalement satisfaisantes, bien que les réformes structurelles aient continué de connaître des retards. Un communiqué du **ministre de l'Economie et des Finances** souligne que « la réussite de cinq revues successives avec le FMI est la preuve de la détermination du **gouvernement à œuvrer sans répit pour la maîtrise de la gestion des finances publiques**. D'où l'impérieuse nécessité de poursuivre les efforts visant la consolidation des réformes structurelles indispensables à l'accélération de la croissance économique, gage du bien-être de la population ».

Le Congo renforce ses infrastructures d'électricité, avec l'appui de la Banque mondiale et des Emirats arabes unis

La Banque mondiale vient [d'approuver](#) un financement de 100 M USD en faveur du projet PASEL (Programme d'amélioration du service de l'électricité) qui vise à réhabiliter le réseau de transport d'électricité entre Pointe-Noire et Brazzaville, ainsi que des réseaux de distribution des deux villes. Ce projet devrait par ailleurs

permettre d'améliorer les performances de la société Énergie électrique du Congo (E²C). Le **ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique, Emile Ouosso**, indique que sur 300 MW dédiés à la ville de Brazzaville seuls 110 MW sont reçus par les utilisateurs à cause de la vétusté des lignes électriques. Le financement de la Banque mondiale doit également permettre à la société E²C d'assumer sa fonction de gestion du patrimoine, même si elle devra gérer momentanément la commercialisation de l'électricité, en attendant la création des autres segments. Par ailleurs, pour renforcer les capacités de production, le gouvernement dispose d'un programme de développement des deux Centrales à gaz de Pointe-Noire qui prévoit le passage de 484 MW pour la Centrale Électrique du Congo (CEC) à 1000 MW en 2030 et le passage de 50 à 1000 Mgw pour la Centrale Électrique de Djéno (CED). La Banque mondiale s'est montrée disposée à soutenir l'État congolais dans son ambition de mettre en œuvre des solutions d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire. L'émiratie AMEA Power a annoncé le 27 juin la [signature](#) d'un protocole d'accord avec le gouvernement pour le développement d'un projet photovoltaïque solaire de 100 MW.

Nucléaire, pétrole et défense au cœur de la dernière visite d'État du Président Denis Sassou N'Guesso en Russie

Lors de la [visite](#) d'État qu'il a effectué fin juin en Russie, le Président Denis Sassou N'Guesso a tenu des entretiens avec les patrons des sociétés Rosatom, spécialisée dans l'énergie nucléaire, Lukoil et Zarubezhneft spécialisées dans le pétrole et Rosoboron, spécialisée dans la vente de matériel de défense. La société Lukoil, qui travaille déjà au Congo sur la liquéfaction du gaz naturel, envisage d'autres possibilités de mise en valeur des ressources gazières du pays. Après sa rencontre avec le Président Denis Sassou N'Guesso, la société Rosatom a [signé](#) le 17 juillet à Brazzaville deux protocoles d'accords avec le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique du Congo. Le premier concerne la coopération dans le domaine de l'énergie et de l'hydraulique et des

secteurs adjacents. Le second porte sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Sont évoqués des projets de microcentrales.

Les États-Unis débloquent 5 M USD en faveur du développement durable au Congo

Les États-Unis ont [débloqué](#) 5 M USD (environ 3 Mds FCFA) pour soutenir le Congo dans la préservation de sa biodiversité et pour améliorer les moyens de subsistance des communautés locales. Ce financement a fait l'objet de la signature le 1^{er} juillet à Brazzaville du sixième amendement de l'Accord de subvention pour l'objectif de développement durable (DOAG) par la ministre du Plan de la République du Congo, l'ambassadeur des États-Unis au Congo et le directeur régional adjoint de l'agence américaine pour le développement international (Usaid). Quatorze groupements agricoles du département de la Sangha et de la Likouala ont reçu lors de cette signature du matériel et des financements pour développer leurs activités. Cet appui financier s'inscrit par ailleurs dans le cadre du CEERC, projet de promotion des petites et moyennes entreprises pour l'amélioration du bien-être social afin de réduire la surexploitation des animaux sauvages et la destruction des forêts. Le CEERC est financé par l'Usaid dans le cadre du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale.

Le projet d'amélioration de la desserte en eau potable à Pointe-Noire se poursuit

Le directeur général de la société suisse 3 P Renewables Switzerland (3PRS) a annoncé à l'issue d'un entretien avec le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique que les travaux de l'unité de production d'eau potable et d'extension du réseau de La Congolaise des eaux (LCDE) dans la ville de Pointe-Noire vont démarrer en janvier 2025. La ville de Pointe-Noire devrait ainsi bénéficier de la desserte en eau potable fin 2025. C'est en 2021 que 3PRS Congo, filiale de l'entreprise suisse 3PRS, a [obtenu](#) la gestion déléguée de l'exploitation des nouvelles

infrastructures de production d'eau potable à partir du lac Gambouissi, dans le département de Pointe-Noire, pour une durée de 22 ans 1/2.

Gabon

Après Moody's, l'agence Fitch downgrade à son tour la note souveraine du Gabon

Dans un [communiqué](#) publié le 26 juillet 2024, l'agence de notation américaine Fitch Ratings a décidé d'abaisser d'un cran la note du Gabon sur ses emprunts en devises, la faisant passer de « B- » à « CCC+ ». Elle emboîte ainsi le pas à l'agence Moody's qui, dans un élan de perspectives négatives, avait baissé à Caa2 la note de crédit du pays. Selon l'échelle de notation de Fitch, cette note correspond à la catégorie « ultra-spéculatif », traduisant un niveau de risque élevé pour les investisseurs. Pour justifier sa décision, l'agence évoque des « risques croissants pesant sur la capacité du Gabon à rembourser sa dette ». À fin mai 2024, le pays avait déjà accumulé des arriérés extérieurs estimés à 165 Mds FCFA et est attendu en 2025 pour un remboursement de l'euro-obligation de 605 M USD. Les craintes de l'agence sont également liées à la politique économique du gouvernement de transition, jugée trop expansionniste, notamment avec une hausse inconsidérée des dépenses malgré des recettes qui restent limitées. Cette dégradation pourrait entraver les chances du pays d'emprunter sur les marchés financiers à des conditions favorables.

L'Etat gabonais boucle le rachat d'Assala Energy grâce au financement de Gunvor

Le groupe Carlyle a annoncé fin juin la finalisation de la [vente](#) de sa filiale pétrolière et gazière Assala Energy à la Gabon Oil Company (GOC), la compagnie pétrolière nationale du Gabon. Cette transaction marque l'aboutissement d'un processus entamé en février dernier, lorsque l'Etat avait exercé son

droit de préemption sur la vente initialement prévue à la société française Maurel & Prom. Le **coût réel de cette transaction s'élève à 1,05 Md USD** (soit 633 Mds FCFA). Le financement de cette acquisition a été assuré par un prêt auprès du trader pétrolier suisse Gunvor, qui sera remboursé sur une période de cinq ans à partir de septembre 2024. Les modalités du contrat prévoient un remboursement mensuel de 20 M USD (soit 12 Mds FCFA), ainsi que des droits préférentiels pour Gunvor sur la commercialisation du pétrole produit. **Aucune information complémentaire n'a pour l'instant été communiquée sur ce dernier point.**

La BIRD suspend puis reprend ses décaissements au profit du Gabon

Dans une note adressée aux autorités gabonaises le 1er juillet 2024, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), a annoncé [suspendre](#) le droit du Gabon à décaisser des fonds sur les prêts en cours et non entièrement retirés. Cette décision fait suite à **l'accumulation de dettes impayées s'élevant à plus de 17 M USD** (soit 10,4 Mds FCFA). La Direction générale de la Comptabilité publique **et du Trésor s'est finalement acquittée de cette somme** 24 heures après la suspension de la BIRD, invoquant des « raisons techniques » pour justifier ce retard de paiement. Si la Banque Mondiale a annoncé reprendre sa coopération avec le Gabon, cette décision a porté un coup fort à la crédibilité du pays auprès des bailleurs internationaux. Elle intervient peu après que le gouvernement gabonais ait autorisé, le 20 juin dernier, deux emprunts d'un montant total de 139,3 M EUR (soit 91,2 Mds FCFA) auprès de la BIRD pour financer le projet Gabon Digital et le projet d'Harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA).

Reprise de l'activité des industries du bois au 1^{er} trimestre 2024

L'**activité des industries du bois** a progressé de 10 % en glissement trimestriel à fin mars 2024. Cette hausse rompt avec une tendance baissière amorcée dès 2022. Que ce soit le placage, le

sciage ou le contreplaqué, tous les secteurs ont connu une augmentation au premier trimestre 2024. **Cette performance s'explique par une reprise de la demande (principalement en Chine), mais reste à relativiser au regard d'un effet de base non négligeable (l'activité a en revanche baissé de 5 % en glissement annuel).** **L'exploitation forestière se porte bien** elle aussi, avec une hausse trimestrielle de 16,2 % de la production de grumes.

Guinée Équatoriale

Le FMI approuve un programme de suivi pour la Guinée équatoriale

Le 24 juillet 2024, la direction du FMI a [approuvé](#) un programme de surveillance non financé de 12 mois pour la Guinée équatoriale, appelé Staff Monitored Program (SMP). Ces accords informels, conclus entre les autorités nationales et le FMI, permettent de suivre le programme économique des autorités sans nécessiter l'approbation du Conseil d'administration du FMI. Le SMP vise à stimuler une croissance plus forte, durable et inclusive en réponse à la contraction du secteur des hydrocarbures — la production d'hydrocarbures en Guinée équatoriale ayant chuté de 56 % depuis son sommet de 2008 et étant prévue de baisser encore de 32 % d'ici 2029, selon le FMI. Les principaux objectifs du SMP sont de renforcer la viabilité budgétaire, restaurer la solidité du **secteur bancaire, mettre en œuvre des réformes structurelles** pour favoriser la diversification économique, améliorer les résultats sociaux et promouvoir une meilleure gouvernance.

La Banque mondiale recommande des actions pour la transformation numérique

Dans un [rapport](#) intitulé « Digital Economy Diagnostic », la Banque mondiale a identifié des actions clés pour permettre à la Guinée équatoriale de progresser dans sa transformation numérique, notamment l'établissement d'un système d'identité

numérique et d'autres infrastructures publiques numériques. Les recommandations du rapport se concentrent sur cinq piliers fondamentaux : (i) les infrastructures numériques, (ii) les plateformes publiques, (iii) les services financiers, (iv) les entreprises et (v) les compétences. Le rapport souligne l'importance des efforts numériques pour diversifier l'économie, réduire la pauvreté, améliorer l'inclusion financière et créer des emplois. Il appelle à relever les défis réglementaires et de gouvernance, à rationaliser le registre civil numérique, à améliorer les paiements numériques, à encourager le commerce et l'entrepreneuriat numériques, et à adopter une politique nationale d'éducation aux **technologies de l'information et de la communication (TICs)**.

Tchad

Publication par la Banque mondiale d'une note sur la situation économique du Tchad

Le lundi 8 juillet 2024, la Banque mondiale a [publié](#) sa [note](#) annuelle faisant état des évolutions de l'économie tchadienne. Cette note s'inscrit dans l'actualité marquante du pays frappé par la **crise des réfugiés soudanais à l'est du Tchad** par son thème transversal qui concerne **l'accueil inclusif des réfugiés**. Ces dernières analyses de la Banque mondiale **montrent que l'économie tchadienne a pu résister à la guerre au Soudan, malgré des retombées notables sur le commerce, les dépenses publiques et l'inflation. La croissance du PIB en 2023 est estimée à 4,1 % et a été fortement soutenue par la production pétrolière, dont la croissance est estimée à 4,4 %. Celle du PIB non pétrolier est estimée à 4,1 % (contre 2 % en 2022) grâce à l'investissement public qui a été le principal moteur de la croissance avec une contribution de 7 points de pourcentage. Selon leurs prévisions, la croissance économique devrait ralentir en 2024, atteignant 2,7 % en raison d'un ralentissement dans le secteur pétrolier, pour se maintenir autour de 3 % en 2025-2026.**

120 M USD accordés pour renforcer le système de protection sociale au Tchad

Un financement de 100 M USD de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) été [approuvé](#) par la Banque mondiale en parallèle d'un financement de 20 M USD du Programme de Protection Sociale Adaptative au Sahel. Ces financements sont destinés à renforcer le système de protection sociale en élargissant **l'accessibilité aux filets de sécurité sociale** pour les populations les plus vulnérables y compris pour les réfugiés. Ce sont 781 200 personnes (62 200 ménages) qui sont ciblés afin de bénéficier de ces filets de sécurité adaptatifs dont 12 090 ménages sont issus des populations réfugiées et 28 210 issus des populations hôtes des zones **d'afflux migratoires**. **Au total se seront 9 provinces touchées par des afflux de réfugiés camerounais, centrafricains, soudanais mais également de déplacés internes qui pourront bénéficier de ce projet.**

Début officiel des travaux dans le cadre du programme accéléré d'électrification du Tchad

Le premier ministre a [lancé](#) le 16 juillet les travaux relatifs au programme d'accélération de l'électrification du pays qui se compose de 3 projets financés par la Banque mondiale. Il s'agit : du **Projet d'accroissement de l'accès à l'énergie au Tchad**, du **Projet d'intervention régionale d'urgence en énergie solaire** et du **Projet d'interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad**. Ce programme représente un financement de 460 M USD investis en don par la Banque mondiale dont la durée des travaux est estimée entre 15 et 18 mois. **Avec l'un des taux d'accès à l'électricité le plus bas du monde, le Tchad compte bien progresser sur ce domaine avec un objectif d'atteindre 53 % d'accès à l'énergie d'ici 2030.** Parmi toutes les retombées potentielles, ce programme permettra d'électrifier entre autres 1 000 000 de ménages, 850 centres de santé et 700 écoles.

Mise en fonction du système de facturation électronique normalisée

Le ministre des finances du Tchad a [annoncé](#) le 27 juin la mise en fonction du système de facturation électronique normalisée (FEN). Le système s'inscrit dans une dynamique de digitalisation des services financiers et fiscaux portée par le ministère des finances du budget, de l'économie et du plan. Ce furent précédemment l'enregistrement des marchés, l'interconnexion des services des douanes et le lancement de l'e-TAX pour le service des impôts qui ont traduit cet élan de digitalisation. Cette mesure de facturation électronique normalisée vise à lutter efficacement contre la fraude, mais également à faciliter le processus des entreprises à s'acquitter de leurs droits fiscaux. Le Tchad s'inscrit ainsi comme le premier pays de la zone CEMAC à lancer cette innovation, et le deuxième pays africain francophone après le Bénin.

60 M USD mobilisés par la Banque mondiale viendront en appui pour la gestion de la crise nutritionnelle

Une convention de 60 M USD a été [signée](#) le 11 juin entre le Programme Alimentaire Mondial et le ministère de la Santé Publique du Tchad pour lutter contre la crise nutritionnelle qui sévit dans 41 départements selon les annonces du ministère. Ces fonds alloués par la Banque mondiale viennent couvrir les diverses interventions nécessaires à la prévention de la malnutrition et la distribution d'intrants. Ce financement vise également à endiguer la crise pastorale qui est en partie responsable des difficultés d'approvisionnement des ménages sur les marchés mais également responsable d'une inflation des produits alimentaires qui aggrave la situation de précarité financière, et donc nutritionnelle des ménages les plus exposés.

RDC

La RDC accueillera l'année prochaine le prochain forum AGOA

Kinshasa [accueillera](#) l'année prochaine le prochain forum AGOA (African Growth and Opportunity Act) en juillet 2025. L'AGOA est une loi du Congrès américain adoptée en mai 2000 qui permet aux pays d'Afrique Subsaharienne éligibles d'exporter la plupart de leurs produits aux États-Unis sans droits de douane et sans obligation de réciprocité. L'annonce en a été faite par le ministre du Commerce Extérieur, Julien Paluku lors des récentes assises de l'AGOA à Washington. La RDC a rejoint l'AGOA en 2010 après 10 années de suspension. La [stratégie AGOA-RDC](#), adoptée en juillet dernier, retient 21 filières hors secteur minier (dont le café, cacao, thé et gingembre) et 5 filières minières (cuivre, diamants, or, cobalt et 3T).

L'ARSP rapporte ses activités devant le chef de l'Etat

Le Directeur Général de l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP), Miguel Kashala, a fait devant le chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi, un [rapport](#) sur l'activité de l'agence au cours de ces derniers mois. Selon une loi de 2017 que l'ARSP est chargée de faire appliquer, les activités de sous-traitance en RDC doivent être attribuées à des entreprises à capitaux congolais promues par des Congolais et dont le siège social est situé sur le territoire national. Le DG de l'ARSP a promis au chef de l'État de multiplier les efforts pour atteindre les objectifs qui lui ont été assignés. 15 000 entreprises sous-traitantes seraient aujourd'hui enregistrées auprès de l'ARSP (mars 2024).

Johan Borgstam officiellement nommé Représentant spécial de l'UE pour la région des Grands Lacs

Le Conseil de l'Union européenne a [annoncé](#) la nomination de Johan Borgstam en tant que Représentant spécial de l'UE pour la région des Grands Lacs. Cette région comprend la République Démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et le Burundi. M. Borgstam, diplomate suédois, prendra ses fonctions le 1er septembre pour un premier mandat de 12 mois. Johan Borgstam, actuellement ambassadeur de Suède en Grèce, a été dans le passé ambassadeur de Suède en RDC (2008).

Sao Tomé-et-Principe

Total Energies renforce sa présence à Sao-Tomé et Principe

Total Energies a acquis 60 % des parts sur le bloc offshore [STP02](#), lui procurant le statut d'opérateur. Sinoangol détenait, dans le cadre d'un partenariat avec Sonangol, le droit de gérer la prospection pétrolière dans le bloc 2 depuis 2013, avant que l'Etat de Sao-Tomé et Principe rompe le contrat. Sonangol s'est tourné vers Total Energies qui participe depuis quatre ans à la prospection dans le bloc 1 (joutant le bloc 2) de la ZEE de Sao-Tomé et Principe. Les résultats encourageants du bloc 1 et l'acquisition des droits d'opérer sur le bloc 2 augmentent les possibilités pour la compagnie.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Yaoundé
Rédacteurs : Service économique régional de Yaoundé
Services économiques de Libreville, de Brazzaville et de Kinshasa, et correspondants

[Rendez-vous sur cette page](#) pour vous abonner